Le Nord

ADMINISTRATION
LILLE — 15, rue d'Angleterre, 15 — LILLE

CONDITIONS

Par la poste, Un an	20 francs
Six mois	10 francs
Trois mois	5 francs

Départements non-limitrophes et Etranger, port en sus.

Les annonces sont reçues aux bureaux du journal, et dans toutes les agences.

BUREAU D'ANNONCES
1, rue des Sept-Agaches (Grand'Place), LILLE

TARIF DE PUBLICITE

Annonces	la ligne	0.50
Réclames	—	1.00
Faits divers	—	0.50
Au-dessus ou au-dessous de Feuilleton	—	3.00
Dans les « Dépêches de la Nuit »	—	2.00
Etat-civil	—	2.75
Chronique locale	—	4.00
Echos	—	5.00
Gazette du Nord	—	3.00

Temps probable. — En France, la température va rester voisine de la normale ; des averses sont probables dans le Nord et l'Est.

L'avantage de certains succès obtenus ne balance pas le tort fait à son âme pour se les procurer.
E. B.

LA MESSE POUR LA PRESSE

DU DIMANCHE 5 AU SAMEDI 11 JUILLET

Chaque dimanche : **un prêtre de la « Croix du Nord ».**

Premier dimanche du mois : **Steene, Quaëdypre, Pont-de-la-Deûle ; Lille-La Madeleine,** à 7 heures; **La Bassée,** à 11 heures; **Seclin, Hazebrouck-Saint-Eloi, Pont-sur-Sambre.**

Le dimanche 5 juillet : **Abbé Delaeter,** aumônier à Froyennes.

Le premier dimanche de chaque trimestre : **Bourghelles, Fives-Notre-Dame, Fives-Saint-Sacrement, Steenwerck.**

Le 9 juillet : **La Bleuse-Borne.**

Deuxième vendredi du mois : **Saint-Maurice-des-Champs.**

Deuxième samedi du mois : **Cambrai-Notre-Dame,** à sept heures.

Chaque mois : **Tourcoing, Valenciennes, Lille-St-Pierre-St-Paul, Zermezeele.**

Chambre des Députés

Fin de la séance du vendredi 3 juillet 1914

VÉRIFICATION DE POUVOIRS

Le PRESIDENT dit que le premier bureau conclut à l'annulation des opérations électorales de Troyes dans la deuxième circonscription.

M. LACOTTE déclare que les faits sur lesquels on s'appuie pour demander son invalidation sont inexacts. C'est un procès de tendance qu'on lui fait actuellement.

Les socialistes interpellent violemment l'orateur. La droite réclame avec insistance le rapporteur.

M. LACOTTE, avant de descendre de la tribune, attaque vivement certains parlementaires notamment M. Jaurès.

La droite continue à crier « Rapporteur ! Rapporteur ! »

Finalement, M. BRACKE, rapporteur, monte à la tribune. Il signale que M. Lacotte a été condamné pour diffamation et injures.

Il demande l'adoption des conclusions du bureau.

M. LACOTTE revendique l'attitude qu'il a eu en diverses circonstances (exclamations), mais dans les campagnes de presse qu'il a faits, il assure qu'il n'a jamais trempé sa plume dans la boue.

M. LACOTTE demande à la Chambre de ne pas lui faire un procès de tendance, et de repousser les conclusions du premier bureau.

On crie : « Clôture ! Clôture !

La clôture est prononcée.

LE QUORUM N'EST PAS ATTEINT

La demande d'invalidation donne lieu à un scrutin.

Les députés de gauche votent blanc. Ceux de droite s'abstiennent, si bien que le Président annonce que le quorum n'étant pas atteint, il y aura lieu de procéder à un deuxième tour de scrutin fixé à mardi après-midi.

Séance levée à 7 h. 30.

Lundi après-midi, la Chambre tiendra une séance de pure forme pour recevoir le budget de retour du Sénat.

SÉNAT

Fin de la séance du vendredi 3 juillet 1914

L'IMPOT COMPLÉMENTAIRE

M. AIMOND dit que la Commission ne peut pas suivre M. Touron et demande au Sénat, d'accord avec le Gouvernement, de repousser le contre-projet.

M. NOULENS parle dans le même sens. Il affirme que jamais on n'aura le droit d'exiger la production des livres. Vous vous méfiez, dit-il, de nos agents !

M. DE LANZARZELLE. — Non ! mais des hommes politiques qui sont derrière eux.

Le contre-projet Touron est repoussé par 198 voix contre 87.

Après une intervention de M. DE SELVES, *l'article 7 est adopté par 130 voix contre 54.*

L'article 8 relatif à l'impôt général sur le revenu est également voté ainsi que l'article 9.

La séance est levée à 6 heures 30.

Séance ce matin.

De la laïque à l'anarchie

Chez les Instituteurs de la Somme

Plusieurs ont déjà prouvé que l'état d'anarchie, de crimes et de ruine publique dans lequel se débat notre malheureuse France était, pour beaucoup, la conséquence de l'éducation « laïque », lisez irreligieuse.

Un fait tout récent vient de montrer comment un certain nombre d'instituteurs sans Dieu étaient volontairement et consciencieusement professeurs d'anarchie.

« La section syndicale des instituteurs de la Somme » a son siège social à la Bourse du Travail d'Amiens.

Et c'est là que, jeudi, elle a voté l'ordre du jour suivant :

« La Section syndicale des instituteurs de la Somme, réunie en assemblée générale, le 25 juin, à la Bourse du Travail, à Amiens, adresse ses sympathies aux postiers et espère que leur attitude énergique leur fera obtenir satisfaction auprès des pouvoirs publics ».

Voilà des gaillards qui ne prennent pas de mitaines pour faire connaître leurs goûts.

Des postiers entravent un grand service public au risque de causer les plus graves préjudices à des milliers de citoyens. Ils se révoltent. Autoritaires et goguenards, le képi sur l'oreille, ils raillent et conspuent le représentant du gouvernement, qui, le chapeau à la main, vient les supplier de reprendre leur service.

Voilà ce que nous aimons, disent les instituteurs syndicalistes. Voilà comment nous voulons qu'on mène les choses. Et ils félicitent les révoltés pour leur « attitude énergique ».

Nous ne prétendons pas que l'indiscipline des postiers soit sans excuse. Pauvres hères, dupés par les politiciens, ils ont pu avoir un moment de colère. Mais les instituteurs de la Somme, eux, ont agi à froid. Ils n'avaient pas d'intérêts en jeu. C'est de propos délibéré, non pas sous l'empire d'un sentiment violent, mais au nom d'une doctrine, qu'ils ont applaudi à des gestes de révolte.

Et ceci constitue pour la société un véritable péril. La tâche qui incombe aux instituteurs est autrement délicate que la distribution des lettres et des imprimés. Ils sont les éducateurs du peuple.

Quelles générations de révoltés vont donc former de tels maîtres !

Les politiciens anticléricaux ont pour ces égarés un paternel aveuglement. Ils ne veulent pas voir ceux qui déjà s'insurgent. Mais le jour viendra où ils devront avouer que si l'école laïque a besoin d'être défendue, c'est contre ceux qui y professent.

OBIT ANNIVERSAIRE
pour Mgr DELAMAIRE

L'obit solennel pour le repos de l'âme de Mgr Delamaire, décédé archevêque de Cambrai, le 21 juillet 1913, sera célébré, en la Basilique métropolitaine, le **mercredi 15 juillet prochain, à neuf heures du matin.**

La date en est quelque peu avancée en raison du Congrès eucharistique de Lourdes.

Mgr Chollet, archevêque de Cambrai, officiera lui-même. Sa Grandeur veut par là rendre un religieux hommage à la grande et inoubliable mémoire du Pontife défunt et donner un témoignage de sa profonde sympathie à son honorable famille.

NN. SS. Monnier, évêque de Lydda ; Lobbedey, évêque d'Arras ; Charost, évêque de Lille ; Quilliet, évêque de Limoges, assisteront à la cérémonie.

N. B. — MM. les Ecclésiastiques qui désireraient dîner à Cambrai sont priés d'envoyer leur carte le plus tôt possible, à M. l'Econome de l'Institution N.-D. de Grâce.

De même, MM. les Abbés des Grands-Séminaires.

Nouvelles Religieuses

Diocèse de Cambrai

On lit dans *Le Diocèse de Cambrai :*

NOMINATIONS ECCLÉSIASTIQUES

M. Marçay, vicaire à Roubaix Sacré-Cœur, est nommé curé de Wavrechain-sous-Faulx, en remplacement de M. Deweine, démissionnaire pour raison de santé.

M. Rouzé, vicaire à Quiévy, est transféré à Flines-lez-Raches.

Diocèse de Lille

On lit dans la *Semaine religieuse de Lille :*

NOMINATIONS ECCLÉSIASTIQUES

M. l'abbé Henri Rigaut, curé de Mons-en-Barœul, et M. l'abbé Louis Dervaux, curé de Fromelles, auront rang de chanoines titulaires du Chapitre Cathédral de Lille.

M. l'abbé Elie Hantschoote, curé de Rosendael, vice-doyen, est nommé chanoine honoraire de Lille.

LE CONGRÈS EUCHARISTIQUE DE LOURDES

C'est le dimanche 26 juillet que se clôture, à Lourdes, le Congrès Eucharistique international. A cette occasion, Nous ordonnons que :

1° Les cloches soient sonnées dans toutes les paroisses du diocèse dans la soirée du samedi 25 juillet ;

2° Que le dimanche 26 juillet, le Saint Sacrement soit exposé pendant la grand'messe, dans toutes les églises et chapelles du diocèse.

Nous conseillons de rendre plus solennel le salut qui suit les vêpres du dimanche 26 juillet, et d'y faire exécuter des chants de circonstance en l'honneur du Saint Sacrement et de la Sainte Vierge, en union avec les solennités eucharistiques de Lourdes.

Nous rappelons que le Saint-Père a accordé une indulgence plénière aux personnes qui feront la sainte communion le dimanche 26 juillet. (COMMUNIQUÉ).

—o—

On lit encore dans la *Semaine religieuse :*

Monseigneur l'Evêque nous charge d'exprimer sa reconnaissance aux communautés religieuses et aux fidèles qui, à la première nouvelle de son indisposition, se sont empressés d'adresser à Dieu leurs prières pour obtenir sa prompte guérison.

Grâce au ciel, elles sont exaucées. Le phlegmon qui s'était formé à l'entrée de la gorge, assez gros pour mettre la vie dans un danger prochain, a été, à temps et heureusement percé.

Cette inflammation locale a été le fruit des fatigues imposées par les visites pastorales. Monseigneur est bon plus qu'on ne peut le dire, il ne se refuse à personne. Il faudra que désormais les fidèles, les œuvres, les communautés religieuses apportent un peu plus de discrétion dans le désir de le posséder, de l'entretenir, de recevoir sa bénédiction.

Si ce surmenage a eu pour le corps des suites fâcheuses, cet élan de sympathie et ces démonstrations de piété filiale laissent à l'âme de bien consolants souvenirs.

L'accueil fait à Sa Grandeur a été partout aussi chaleureux que religieux. L'évêque est toujours pour nos populations le représentant de Notre-Seigneur Jésus-Christ, son fondé de pouvoirs, le dispensateur de ses grâces et de ses bénédictions. De cette disposition d'âme naissent spontanément les témoignages de respect, de foi et de religieux attachement que Monseigneur a reçus partout sur son passage dans nos villes comme dans nos campagnes.

Partout aussi la parole de Monseigneur est venue raviver dans les âmes la résolution de vivre chrétiennement dans la famille comme pour son propre compte et de contribuer, par les associations et les œuvres, à la sanctification du prochain et à la restauration du règne de Notre-Seigneur Jésus-Christ dans notre société désemparée.

Gazette du Nord

On annonce la mort :

A **LOMME,** de **M. Eugène Graux-Hélin,** décédé le 3 juillet, dans sa 83e année, muni des sacrements.

C'est une grande perte pour toutes les œuvres de la paroisse, dont il était un insigne bienfaiteur.

A **RONCHIN, de M. Alphonse Durut,** employé de la Banque Verley-Decroix et Cie, décédé le 1er juillet, dans sa 64e année, muni des sacrements.

Les funérailles ont lieu aujourd'hui, samedi, à neuf heures, en l'église du Grand-Ronchin.

A **WATTRELOS,** de **Mlle Odile Vaneste,** fille de M. et Mme Vaneste-Seynave, décédée, munie des sacrements, à l'âge de 13 ans.

Les funérailles ont lieu aujourd'hui, samedi, à huit heures et demie du matin, en l'église Saint-Maclou.

Vendredi matin, ont eu lieu, en l'église de Saint-Vincent, à **MAROQ-EN-BARŒUL,** les funérailles de **Mme Pierre Becquet,** née **Clémentine Bailly,** au milieu d'une assistance nombreuse et recueillie.

Nous avons remarqué la présence de MM. Bigo, Danel, Pourbaix, notaires, Lefebvre ; MM. Ducroquet, Martin, Lecocq, docteurs ; MM. Cavle, maire de Wambrechies, Delefortrie, maire d'Escobecque, Emile Duriez, commissaire de police, Lepers, Haquette, conseillers municipaux ; Jules Cailliau, Watteliez, Debailleul, Herbaux, Legrand, Catry, Deheulle, Delobel, Danel, Bonduelle, Lesaffre; M. le chanoine Dieu, supérieur du collège de Marcq, M. l'abbé Wasier.

Le deuil était conduit par le mari et les fils de la défunte, accompagnés de MM. Sigier et Despinoy.

Jeudi ont eu lieu, en l'église de **WARNETON** (Belgique), les funérailles de **Mme Maria Desquiens,** épouse de M. Désiré Mille, enlevée à l'affection des siens après une longue maladie chrétiennement supportée.

Le deuil était conduit par le mari et les fils de la défunte, qu'accompagnaient MM. les abbés Cochez, doyen de Lomme, et H. Delevoye, vicaire de Deûlémont.

La messe a été chantée par M. Duquesnoy, curé de Warneton, assisté de MM. les vicaires.

Dans la nombreuse assistance nous avons remarqué : MM. le bourgmestre, Péchevin, les membres du conseil communal et du conseil paroissial de Warneton : MM. Victor Liénart, maire de Deûlémont, Henri Delannoy, son adjoint, Edouard Six et Delmotte, conseillers municipaux de Deûlémont ; MM. Louis Ghestem, Julien Vandermersch, Désiré Lescroart, Joseph Cuvelier, Jules Lebrun, Oscar Castelain, Emile Dewalle, César Desquiens, etc., de Deûlémont; MM. le docteur Marqueij, Jean Ghestem, Vandermarlière, Cyrille Vandamme, Mesplomb, Leterme, etc., de Warneton.

Nous recommandons aux prières l'âme des défunts et offrons à leurs familles nos chrétiennes condoléances.

Jésus, Marie, Joseph (7 ans et 7 quarant.).

On annonce les fiançailles de **Mlle Marguerite Catry,** fille de M. et Mme Paul Catry, de **WAMBRECHIES,** avec **M. Louis Lescoutre,** propriétaire à **MÉRIGNIES.**

On annonce, à **ESTAIRES,** le prochain mariage de **M. Joseph Défossez,** fils de M. Jean Défossez, cultivateur, et de feue Madame, née Bourel, avec **Mlle Jeanne Petitprez,** fille de M. Désiré Petitprez et de Madame, née Notteau, cultivateurs à **MERRIS.**

ÉCHOS

ORDINATIONS

Dimanche prochain 5 juillet, Mgr Chollet ordonnera : 43 prêtres dont 11 du diocèse de Cambrai, 32 du diocèse de Lille ; 44 sous-diacres, dont 9 du diocèse de Cambrai, 35 du diocèse de Lille.

Aujourd'hui samedi, Monseigneur ordonnera 23 minorés, dont 5 du diocèse de Cambrai, 18 du diocèse de Lille ; 1 tonsuré.

Vendredi a eu lieu une ordination pour les tonsurés à St-Amand.

L'ÉLECTION DE M. VANDAME

Le vote des députés du Nord

Voici les votes des députés du Nord sur la motion d'ajournement de la discussion des conclusions du 7e bureau concernant les opérations électorales de la 1re circonscription de Lille :

Ont voté pour : MM. Defossé, Delory, Durre, Ghesquière, Guislain, Inghels, Lefebvre, Ragheboom.

Ont voté contre : MM. Cochin, Dansette, Plichon, Seydoux.

N'ont pas pris part au vote : MM. Defontaine, Goniaux, Guesde, Lemire, Le Roy, Mélin, Pasqual, Vandame.

S'est abstenu, parce que soumis à l'enquête : M. Groussau.

En congé : M. Daniel Vincent.

SAPEURS-POMPIERS

Sont nommés aux grades ci-après dans les corps de sapeurs-pompiers :

MM. Ernest Bailleux, lieutenant à Monchaux ; Emile Hue, capitaine à Seclin ; Marcel Fiévet, capitaine à Seclin ; Emile Couvreur, médecin-aide-major de 1re classe à Seclin.

AUX PORTEURS DE COUPONS

Pour bien mettre au point la situation actuelle des Français porteurs de valeurs mobilières étrangères non abonnées ou de fonds d'Etats étrangers, il est nécessaire de rappeler que les dispositions légales **en vigueur aujourd'hui** stipulent que :

1° Les coupons peuvent être encaissés **en France** sous déduction immédiate de l'impôt ; le bordereau, qui peut être communiqué à l'Enregistrement, ne doit pas mentionner le nom du porteur.

2° Les coupons peuvent être encaissés **à l'étranger,** librement et sans contravention, par un Français, à la condition :

A) Soit que le porteur achète en France, **lors du détachement du premier coupon de 1915,** des timbres-impôt pour une somme correspondant à 5 0/0 du revenu produit pendant le deuxième semestre 1914 et du revenu à produire en 1915, ou, si ce dernier n'est pas connu **alors,** du revenu total de 1914.

Les timbres sont collés sur les titres.

B) Soit que le porteur fasse à l'Enregistrement, dans les trois premiers mois de **1916** et sans donner son nom, s'il le désire, une déclaration du revenu **encaissé à l'étranger** durant le deuxième semestre 1914 et l'année 1915 sur telles valeurs bien désignées.

LE MAUVAIS CINÉMA FAVORISE LES MAUVAISES LECTURES

Le 27 mars 1914, M. Paul Deschanel présidait le banquet de la chambre syndicale française de la cinématographie. Du discours qu'il prononça, nous extrayons ces deux passages :

« Lorsque vos spectateurs ont vu représenter sur vos écrans un chef-d'œuvre « Le Cid » ou « Phèdre », ils ont le désir d'aller le voir au théâtre. Lorsque vous avez donné « Les Misérables », de Victor Hugo, la vente chez les libraires a aussitôt monté dans des proportions énormes...

« Vous représentez donc la réalité, mais de la réalité vous ne devez donner au peuple que les parties les plus hautes. Vous avez charge d'âmes, vous avez vos responsabilités. Vous devez être les éducateurs de l'âme populaire. Vous devez choisir vos sujets avec discernement et avec goût. C'est une erreur de croire que pour plaire aux foules et pour les retenir, il faut recourir aux choses vulgaires. Il n'est pas de public plus fin, plus délicat et en même temps plus généreux que les grands publics populaires ».

Les conseils de M. Paul Deschanel sont excellents : il faut bien constater qu'ils n'étaient point superflus. Les entrepreneurs de films et de cinémas sont, en effet, pour la plupart, des pervertisseurs de l'âme populaire. Ils représentent les ouvrages les plus malsains du théâtre et du roman : et par là — c'est le seul résultat que nous voulons noter — ils activent **dans une proportion énorme** la vente des mauvais livres.

(Carnet de Romans-Revue).

MORT
DE
M. CHARLES MAURICE
MAIRE D'ATTICHES
Ancien Conseiller général

Jeudi soir, au pavillon Ollivier, de la maison de santé, à Lille, où il était entré, il y a quelques jours, pour y subir une opération, est décédé M. Charles Maurice, maire d'Attiches, professeur à la faculté libre des Sciences, ancien conseiller général du Nord.

Cette mort, que rien ne faisait prévoir — M. Maurice se trouvait encore à Santes, l'un de ces derniers dimanches, au Congrès libéral de la 5e circonscription — attristera les nombreux et dévoués amis que M. Maurice s'était acquis par sa simplicité, son affabilité et son obligeance.

Le regretté défunt n'était âgé que de 57 ans.

Il était né à Lille le 5 mai 1857 et était le fils aîné de M. Léon Maurice, qui fut conseiller à la Cour d'appel de Douai et mourut député du Nord.

Licencié en droit de la faculté de Lille, en 1880, il dirigea ensuite ses études vers les sciences naturelles et passa, en juillet 1888, sa thèse de docteur ès-sciences devant la faculté de Paris.

Au mois de novembre suivant, il était chargé de cours à l'Ecole des hautes études industrielles, et deux ans plus tard, à la faculté libre des sciences. Professeur à cette même faculté depuis 1903, il y occupait la chaire d'anatomie et d'embryogénie comparées.

En 1894, M. Charles Maurice avait fondé à Ambleteuse (Pas-de-Calais) une station biologique, qu'il dirigea pendant de longues années avec une rare compétence et qui rendit les plus grands services aux élèves désireux d'étudier la faune et la flore de la mer et de compléter ainsi l'enseignement qu'ils recevaient au laboratoire de zoologie de la faculté.

Outre sa thèse de doctorat, Monographie d'une ascédie composée, qui a paru dans les Archives de biologie, M. Charles Maurice a publié de nombreux articles dans le Bulletin scientifique du Nord de la France et de la Belgique, dans le Bulletin de la Société géologique du Nord, dans les comptes rendus de l'Association française pour l'avancement des sciences.

Ses laborieuses recherches, dont l'Université catholique recueillait aussi l'honneur, lui avaient mérité en 1899 la croix de chevalier de Saint-Grégoire le Grand.

Mais l'activité de M. Charles Maurice ne s'est pas bornée au domaine scientifique. Il se mit également à la disposition de ses concitoyens, qui venaient lui demander de se charger de leurs intérêts.

Dès 1888, il succédait à son père comme maire d'Attiches. A plusieurs reprises, il se présenta au Conseil général dans le canton de Pont-à-Marcq ; il fut élu en 1907 et, pendant six ans, il remplit son mandat avec une assiduité et une conscience remarquables. Ses avis étaient très écoutés de ses collègues de l'assemblée départementale. Défenseur des principes d'ordre et de liberté, il ne perdit pas une occasion de voter contre les propositions sectaires ou insidieuses. Il prit part notamment aux discussions relatives à la liberté de l'enseignement supérieur et au libre choix du médecin.

En 1910, sollicité par les comités libéraux de la 5e circonscription, M. Charles Maurice consentit à poser sa candidature aux élections législatives. Il mena une brillante campagne, mais échoua devant la coalition de ses deux adversaires.

En 1913, il ne s'était plus représenté au Conseil général.

Les funérailles de M. Charles Maurice seront célébrées lundi à onze heures, en l'église d'Attiches.

Nous présentons à Madame Maurice et à ses enfants nos sincères et chrétiennes condoléances et recommandons l'âme du regretté défunt aux prières de noc lecteurs.

CONTRE
L'INQUISITION FISCALE

Les protestations contre le projet d'impôt personnel sur le Revenu, se font de plus en plus nombreuses.

Les Groupements professionnels du Commerce, de l'Industrie et de l'Agriculture envoient des lettres pressantes aux sénateurs de leurs départements pour leur demander de repousser énergiquement l'incorporation dans le budget de 1914, du projet d'impôt basé, quoi qu'on en dise, sur la déclaration contrôlée et l'arbitraire administratif. Ils les invitent au contraire à adopter le projet présenté par MM. Barbier et Touron qui, sans inquisition fiscale, institue une surtaxe aux contributions directes existantes.

Nous publions ci-dessous une première liste de ces Groupements :

Chambres de Commerce de : Paris, Rennes, Elbeuf, Bergerac, Vienne, Lille, Bolbec, Bordeaux, Bayonne, Laval, Lorient, Troyes, Rouen, Annonay, Niort, Angoulême, Fécamp, Gap.

Société des Agriculteurs de France ; Chambre Syndicale des Brasseurs, Paris ; Union des Chambres Syndicales Lyonnaises ; Union Syndicale Horticole et Agricole du canton d'Antibes ; Syndicat des Agents généraux d'Assurances du Département de l'Aube ; Association Mutuelle pour la Défense de la Propriété bâtie de Rouen ; Société du Commerce et de l'Industrie de Saint-Jean d'Angely ; Chambre Syndicale de la Brosserie, Paris ; Chambre Syndicale des Fabricants de Tapis, Paris ; Union Départementale des Assureurs de Saône-et-Loire ; Syndicat de la Haute-Marne ; Chambre Syndicale des Entrepreneurs de Bâtiments de la Région Saint-Quentinoise ; Comité des Intérêts Généraux de l'Assurance Incendie, Paris ; Chambre Syndicale du Commerce des Papiers de France, Paris ; Chambre Syndicale de l'Ameublement, Paris.

Syndicat des Agents Généraux d'Assurances, Alençon ; Syndicat Général du Commerce et de l'Industrie du Département de l'Aube ; Syndicat des Fabricants de Tissus de Roubaix-Tourcoing ; Société Industrielle et Commerciale de Roubaix ; Syndicat des Filateurs de Coton de Roubaix-Tourcoing ; Chambre Syndicale du Commerce et de la Fabrication de la Quincaillerie, Paris ; Fédération Nationale du Bâtiment ; Union des Syndicats du Commerce et de l'Industrie du Loiret, Orléans ; Union des Banquiers des Départements, Clermont-Ferrand ; Union des Intérêts Economiques de l'Hérault, Montpellier ; Syndicat des Débitants de Vins et Spiritueux de la Ville de Nice ; Association des Commerçants et Industriels de l'Arrondissement d'Angoulême.

Syndicat des Assureurs d'Agen ; Syndicat de Défense des Intérêts Généraux du Commerce et de l'Industrie du Département du Cher, Bourges ; Syndicat Central des Agriculteurs de France ; Syndicat des Peigneurs de la Région de Fourmies ; Union du Sud-Est des Syndicats Agricoles ; Union Syndicale des Commerçants et Industriels de Thouars et de l'Arrondissement ; Syndicat Normand de la Filature de Coton, Rouen ; Chambre Syndicale des Fabricants d'Equipements Militaires, Paris ; Union des Intérêts Economiques ; Chambre Syndicale des Fabricants de Chapeaux de Paille et de Feutre pour Dames.

UNIVERSITÉ CATHOLIQUE

ÉCOLE DE HAUTES ÉTUDES INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES

Certificat de mécanique rationnelle, à Paris. — Reçus : MM. Lemoine et Werquin.

Certificat de minéralogie, à Lille. — Reçus : MM. Mayolle, (mention Assez Bien), Meesemacker et Monier.

NOUVELLES MILITAIRES

Les élèves admis en 1913 aux écoles de Saint-Cyr, normale, supérieure et nationale des eaux et forêts, qui, conformément aux prescriptions de l'article 13 de la loi du 7 août 1913 doivent, à la fin de leur première année d'école, être versés pendant deux mois dans un corps de troupe, seront affectés à des corps stationnés dans les 6e, 7e, 20e et 21e régions de corps d'armée, ainsi qu'aux corps de la 4e division d'infanterie, en principe, par groupe de vingt par régiment d'infanterie, de dix par bataillon de chasseurs, et de huit par régiment de cavalerie. Ils choisiront dans l'ordre de leur classement de fin d'année leur corps d'affectation.

Les élèves seront mis en route le 1er août. Ils seront habillés, équipés et armés par les soins de leur unité d'affectation. Ils vivront dans les mêmes conditions matérielles que les autres hommes de troupe et participeront comme eux à tous les détails du service général du corps.

LE 4e CUIRASSIERS A SISSONNE

Jeudi matin, vers six heures, le 4e régiment de cuirassiers a quitté Cambrai pour se rendre au camp de Sissonne.

Trompettes et colonel en tête, il a, par la place d'Armes et la rue des Liniers, gagné la route de Guise. Le soir, il a cantonné à Bohain.

Le 4e cuirassiers sera de retour à Cambrai le 13 juillet.

LE PORT DE LA TENUE CIVILE PAR LES OFFICIERS

Par décret rendu le 3 juillet, les officiers pourront désormais revêtir la tenue civile, en dehors du service, à n'importe quelle heure de la journée.

Les seules restrictions apportées sont les suivantes : Le capitaine de semaine et l'adjudant de semaine devront être constamment en tenue militaire.

2° Le port de la tenue civile est formellement interdite à l'intérieur des casernements occupés par les troupes.

3° Dans certaines circonstances les commandants d'armes pourront prescrire le port constant de la tenue militaire aux officiers de la garnison.

LES CONGÉS AGRICOLES

Au ministère de la guerre on fait la communication suivante :

« En vue de faciliter dans la mesure du possible le concours de la main-d'œuvre militaire aux travaux des champs, le ministre vient d'inviter les chefs de corps à examiner avec une large bienveillance les demandes de permissions en faveur des militaires des classes 1911 et 1912, exerçant des professions agricoles qui désireraient être employés dans leurs familles, chez leurs anciens patrons, ou chez des cultivateurs faisant appel à leurs services.

« Ces officiers supérieurs pourront leur accorder des permissions supplémentaires dans les conditions prévues par l'article 38 de la loi du 21 mars 1905, dont les dispositions dans les présentes circonstances devront être interprétées par eux de la façon la plus libérale et la plus étendue. Ces permissions ne devront, d'ailleurs, ni dépasser le pourcentage des absences prévu par l'article 21 de la loi du 7 août 1913, ni coïncider avec les périodes de séjour dans les camps d'instruction et les manœuvres d'automne. »

BACCALAUREAT

FACULTÉ DES LETTRES

Sont admissibles aux épreuves orales :

Première partie : **Latin-Sciences.** — MM. Grégoire, Beaumont, Descharmes, Doué, Lemaire, Debeauvais, Delalande, Dony, Douchet, Ferrier, Godet, Moulonguet, Jules Bernard, Briens, Miart, Teriff, Vany, Huet, Huré, Leduc, Machuel, Terrasse, Lecerf, Leclercq, Macquet, Georges Monier, Mouillez.

Cambier, Demars, Durant, Flahaut, Hay, Heduy, Aliays, Bailleul, Baron, Bonnemain, Boucly, Bouez, Bouillon, Bracq, Paquet, Ployart Ravin, Riechers, Gaudry, Hennebique, Hollande, Lairre, Landrieu, Leroy, Magron, Marquant, Féron.

Bricout, Caby, Carbonnier, Caulier, Cogez, Coquelet, Darteville, Debrock, Decherf, Meyer, Mignon Morice, Nutte, Olivier, Omez, Révillion, Talbotier, Wilpote.

Dubois Charles Deffontaines, Dumoncel, Falleur, Gillion, Godin, Huret, Wormser, Catoire, Colpin, Combemale, Borne, Landron, Lussiez, Henri Carpentier, Desmidt, Drecq, Ducrocq, Greffard, Masquelier, Mouquet, Nez, Schricke, Smagghe, Verley, Waringhem.

Sont reçus définitivement :

Deuxième partie : **Philosophie.** — MM. Annebicque, Appourchaux, Asselin, Bécu, Boucher, Baudoux, d'Hautefeuille, Mlles Canel, Baudouin, MM. Barat (A B), Bethouart (A B), Billaudel (A B), Billouet (A B), Blériot (A B), Bureau, René Carton, Caudron, Chatillon, Chérigié, Chopin, Dauchez, Dechet, Delacourt, Delepouve.

Bruffaerts (A B), Bruneau (A B), Bruyelle, Canet (A B), Carton, Cathelain, Catrice, Cordier (B), Coton (A B), Cuisset, Delhaye, Arnold (A B), Bartier (B), Beck (A B), Bellile, Mlle Bertazzi, MM. Betremieux (A B), Blanckaert (A B), Boez (A B), Ghislain Boulanger, Bourotte, Cellier, Debyser.

Première partie : **Latin-Sciences.** — MM. Huet, Huré, (A B), Lecerf, Leclercq, Leduc, Machuel (A B), Maquet (A B), Miart, Monnier, Teriff, Briens, Debauvais (B), Delalande, Decharmes, Dony, Douchet, Ferrier, Godet, Grégoire (A B), Lemaire, Moulonguet.

BREVET ÉLÉMENTAIRE

A LILLE
(JEUNES GENS)

Sont admis définitivement :

MM. Houin, Jerville, Jouno, Jung, Kelder, Krabansky, Kunzt, Lafaye, Lahaeye, Lambert, Lanchais, Lanset, Lantreibecq, Lapierre, Joseph Laurent, Gabriel Leclercq, Pierre Lecocq, Raoul Lécomte, Albert Lefebvre, Paul-Emile Lefebvre, Legrain, Leman, Lengrand, Lenne, Lepetit, Leplat, Lepoutre, Auguste Leroy, Robert Leroy, Paul Liem, Lièvin, Lignon, Loquet, Mahu, Malaquin, Marié, Marquant, Martinache, Mazy, Méchin, Verbèke.

AU CONSERVATOIRE DE LILLE

Classe de Trombone. — Professeur : M. Edmond Masurel. — 1ers prix : MM. Raoul Demessine, Eugène Silard. — Rappel du 2e prix : Jean Casier. — 2es accessits : Georges Bourges, Albert Demora.

Classe de cornet à pistons. — Professeur : M. Béghin. — 2e prix : Victor Missiaen. — 1ers accessits : Geston Magniez, Paul Oger. — 2es accessits : Louis Messan, Marcel Fleurynck.

Classe de Cor. — Professeur : M. Triboût. — 1er accessit à l'unanimité : M. Alfred Brainez. — 1ers accessits : Henri Hocquet, Léon Colle.

Classe de Trompette à pistons. — Professeur : M. Béghin. — 2e prix : Gaston Magniez. — 1er accessit : Victor Missiaen. — 2es accessits : Paul Oger, Louis Messant, Marcel Fleurynck.

LE TOUR DE FRANCE

QUATRIÈME ÉTAPE
BREST-LA ROCHELLE (470 kil.)

La cinquième étape comporte le parcours Brest-La Rochelle. Voici l'itinéraire et l'horaire probable :

Brest (départ), minuit ; Châteaulin, 2 h. 10 ; Quimper (88 kil.), 3 h. 05 ; Lorient (154 kil.), 5 h. 20 ; Vannes (208 kil.), 7 h. ; La Roche-Bernard (248 kil.), 8 h. 30; Nantes (321 kil.), 11 h. ; La Roche-sur-Yon (387 kil.), 1 h. 20, soir ; Luçon (419 kil.), 2 h. 25 ; La Rochelle (470 kil.), 4 h.

CHEZ LES MINEURS

DANS LE BASSIN DE DOUAI

Se soumettant aux instructions de leur comité, tous les herscheurs ont repris le travail vendredi matin. Il est décidé qu'ils attendront les décisions du congrès qui se tiendra dimanche à Denain.

Un enfant tamponné par un auto
A LA MADELEINE

Jeudi soir, vers six heures et demie, rue de Lille, à la hauteur de la rue Saint-François, le jeune Debout, huit ans, dont les parents sont domiciliés rue St-Victor, voulant passer devant un tramway, n'avait pas vu un automobile qui arrivait.

Le chauffeur, M. Salomon, fabricant de meubles, rue Jeanne-Maillotte, fit un effort pour s'arrêter et dirigea sa machine contre la bordure du trottoir, où il stoppa. L'enfant fut atteint, malgré la manœuvre de M. Salomon et projeté sur le pavé. Les témoins de l'accident le transportèrent au domicile de son oncle, situé en face.

M. le docteur Pêcheux a constaté que le jeune Debout portait deux graves blessures au bas de la tête.

Savon Sunlight
Incomparable sous tous rapports

Un gamin joue du tranchet
A THIANT

Deux jeunes apprentis de la Boulonnerie étaient occupés à la meule, Richer, 14 ans 1/2, et Schoos, 17 ans. Schoos reprocha à Richer de le mouiller avec l'eau qui tombait. Une dispute s'ensuivit. Schoos empoignant Richer par la gorge, celui-ci saisissant un tranchet en porta à son camarade un coup à l'épaule.

On ne peut juger encore de la gravité de la blessure.

TENTATIVE de MEURTRE
A VIEUX-CONDÉ

Deux mineurs algériens entrés au café Lepape avaient, vendredi matin, une discussion. Au cours de la dispute, Sedhi Amar frappa Aït Amar de trois coups de poignard dans le dos. Le poumon paraît atteint. Le meurtrier a été arrêté.

Aït Amar a été conduit à l'Hôtel-Dieu de Valenciennes.

L'ORAGE
DANS LA RÉGION DE DUNKERQUE

Vers 9 heures du soir, jeudi, un terrible orage, déjà annoncé l'après-midi par quelques coups moins formidables, s'est déchaîné sur la région de Dunkerque en même temps que tombait une pluie diluvienne.

La foudre est tombée à peu près une vingtaine de fois sur la ville et la banlieue, ne causant heureusement que peu de dégâts.

A Coudekerque-Branche, un fil du trolley fut touché rue de la Gare et volatilisé, ce qui arrêta un bon moment la circulation des tramways ; puis ce fut le tour d'une maison de la rue des Arts, d'une autre de la rue de la Liberté à subir le fluide qui endommagea, légèrement d'ailleurs, les toitures ; à une maison de la rue Pasteur, une cheminée en briques enfin, fut abattue.

A Cappelle, la foudre est tombée sur la filature Hans et Dekeirel, dans la salle des machines, et y a déterminé un commencement d'incendie vite éteint, grâce à la promptitude des secours ; trois métiers cependant y ont été détruits et une partie de la salle endommagée, ce qui forcera environ 150 ouvriers et ouvrières à un chômage de plusieurs jours.

A Rosendael, l'orage a abattu un arbre dans une propriété en bordure de la